

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## portant sur la mise en compatibilité du PLU de Chemiré-en-Charnie par déclaration de projet

Par arrêté en date du 25 mars 2024, Monsieur le Président de LBN Communauté a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la mise en compatibilité du PLU de Chemiré-en-Charnie par le biais d'une déclaration de projet visant à permettre la réalisation d'un parc résidentiel de loisirs.

**L'enquête publique se déroulera du 19 avril 2024 à 9h00 au 21 mai 2024 inclus à 17h00, soit une durée de 33 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Chemiré-en-Charnie (6bis place Saint Gilles, Chemiré-en-Charnie).**

Par délibération en date du 02 mars 2022, le Conseil communautaire a décidé d'initier et d'engager la procédure de mise en compatibilité du PLU de Chemiré-en-Charnie par déclaration de projet.

Par une décision en date du 9 février 2024, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné Monsieur Jean-Luc FONTAINE, retraité du secteur assurance, en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête publique comprenant les éléments relatifs au projet mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Chemiré-en-Charnie par déclaration de projet sera accessible en format numérique et consultable en ligne, pendant toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet à l'adresse suivante : [www.cc-lbn.fr](http://www.cc-lbn.fr)

Le dossier pourra être consulté 7j/7 et 24h/24, dès la 1<sup>re</sup> parution de l'avis dans les journaux et jusqu'au dernier jour de l'enquête, **soit le mardi 21 mai 2024 à 17h00.**

Un poste informatique sera tenu à disposition du public en accès libre au siège de l'enquête publique et au pôle intercommunal de LBN Communauté aux jours et heures habituels d'ouverture, permettant au public de consulter le dossier.

Le dossier d'enquête publique sur support papier pourra également être consulté par le public pendant la durée de l'enquête au siège de l'enquête publique et au pôle intercommunal de LBN Communauté aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces établissements à savoir :

**Mairie de Chemiré-en-Charnie, 6 bis place Saint Gilles, 72540 CHEMIRE-EN-CHARNIE (Mardi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, Vendredi de 14 h à 18 h, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi du mois de 10 h à 12 h)**

**LBN Communauté, Pôle intercommunal, 27 rue Rémy Lambert, 72540 LOUE (Du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 17h)**

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux et dates suivants :

**Mairie de Chemiré-en-Charnie,**  
vendredi 19 avril (9h-12h) ;  
jeudi 25 avril (14h-17h) ;  
mercredi 15 mai (9h-12h) ;  
mardi 21 mai (14h-17h)

**Pôle intercommunal LBN Communauté :**  
mardi 30 avril (14h-17h)

Les registres d'enquête, établis sur feuillets numérotés non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur avant l'ouverture de l'enquête, permettra au public, sur les lieux d'en-

quête, de consigner ses observations et propositions.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions et les adresser au commissaire-enquêteur :

- par courrier électronique, à l'adresse de messagerie : « [eppluchemire@cc-lbn.fr](mailto:eppluchemire@cc-lbn.fr) » en indiquant en objet : « Enquête publique PLU CHEMIRE-EN-CHARNIE »
- sur le registre d'enquête papier disponible au siège de l'enquête publique à la Mairie de Chemiré-en-Charnie et au pôle intercommunal de LBN Communauté aux jours et heures d'ouverture de celles-ci au public.
- par voie postale, par courrier adressé au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête publique :  
– Monsieur le commissaire-enquêteur, Mairie de Chemiré-en-Charnie, 6 bis place Saint Gilles, 72540 CHEMIRE-EN-CHARNIE  
par dépôt d'un courrier adressé au commissaire-enquêteur remis à Monsieur le commissaire-enquêteur, Mairie de Chemiré-en-Charnie, 6 bis place Saint Gilles, 72540 CHEMIRE-EN-CHARNIE
- lors des permanences du commissaire-enquêteur.

Les observations et propositions du public formulées par courrier électronique, sur les registres papier et par courrier papier seront versées et consultables sur le site internet de LBN Communauté.

Sauf avis contraire, expressément mentionné dans les observations et propositions, les données personnelles (adresse postale ou électronique) mentionnées par leurs auteurs peuvent être mis en ligne par l'autorité organisatrice.

Pour être recevables, les observations et propositions devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du 19 avril 2024 à 9h00 au 21 mai 2024 à 17h00.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres en format papier seront transmis sans délai au commissaire-enquêteur et seront clos par lui.

La Communauté de communes adressera une copie des rapports et conclusions du commissaire-enquêteur à la Préfecture de Le Mans, pour qu'elle y soit tenue sans délai à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

La Communauté de communes publiera également, pendant ce même délai, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sur son site internet ([www.cc-lbn.fr](http://www.cc-lbn.fr)) et le tiendra à disposition au pôle intercommunal de LBN Communauté.

À l'issue de la présente enquête publique, la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Chemiré-en-Charnie par déclaration de projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire de LBN Communauté.

Le présent avis est affiché au siège de LBN Communauté, à la mairie de Chemiré-en-Charnie et sur différents points des territoires communautaires et communal.